

Québec, le 2 décembre 2016

Objet : Demande d'accès à l'information

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 24 novembre 2016.

À cet effet, nous vous informons qu'aucun contrat, convention ou entente ayant pour but de permettre à l'Institut de la statistique du Québec de verser une subvention (aide financière) à un organisme ou association à but non lucratif n'a été conclu depuis le 1^{er} avril 2016.

Également, aucun contrat de services professionnels consenti par l'Institut de la statistique du Québec, conformément à l'article 36 du Règlement sur les contrats de services publics (chapitre C-65.1, r.4), n'a été conclu depuis le 1^{er} avril 2016.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir, , nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,



Patricia Caris

p. j. Avis de recours